

C'est durant le Congrès des Architectes et des Techniciens des Monuments historiques réuni à Venise en juin 1964, que le projet de publier une revue internationale consacrée aux problèmes de la conservation et de la restauration des monuments du patrimoine monumental a réellement pris corps. On déplorait, en effet, l'absence d'un organe susceptible de constituer un lien vivant entre les spécialistes de toutes les disciplines intéressées à ces problèmes, de répandre l'évolution des idées et la progression des méthodes et de promouvoir la diffusion des expériences reconnues comme les plus valables en ce domaine.

Aussi bien la délégation belge se proposa-t-elle de s'attacher à la création d'une publication qui puisse combler cette lacune. Sa tâche fut notablement facilitée par la naissance du Conseil International des Monuments et des Sites. La revue projetée a dès l'origine trouvé en cet organisme de dimension mondiale le cadre et le support nécessaires à son plein épanouissement.

La première assemblée générale de l'organisation, qui tint ses auspices à Cracovie en juin 1965, adopta l'ailleurs à l'unanimité le projet formulé pendant le congrès de l'année précédente. Elle en fit un des objectifs essentiels du programme triennal voté à cette occasion.

Bientôt, l'aide efficace des Comités nationaux favorisa le développement d'un large réseau de correspondants et de collaborateurs indispensables au bon fonctionnement d'une revue de caractère international. Pour sa part, le Gouvernement belge lui prêta généreusement son concours en octroyant un subside qui permit rapidement d'envisager sa mise sur pied.

« Monumentum » souhaite devenir la revue internationale de doctrine, de législation et de technique en matière de conservation et de restauration des monuments et des ensembles historiques. Elle paraît chaque semestre. Conformément aux statuts, elle est rédigée dans les deux langues de travail adoptées par le Conseil : le français et l'anglais. Les articles s'achèvent sur un résumé dans l'autre langue; plus tard, si les moyens le permettent et si les collaborations voulues sont acquises, les résumés seront également traduits en langues espagnole et russe.

Le sommaire de chacun des fascicules comprend des articles, une bibliographie courante et, ultérieurement, une chronique. Il comportera aussi, dans un avenir plus ou moins rapproché, des comptes rendus et des révisions des ouvrages capitaux.

Les contributions traitent de questions de portée internationale touchant à la doctrine, à la législation et aux techniques de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine monumental. Les analyses de cas particuliers sont insérées en fonction de leur valeur exemplative et de leur qualité de témoignage d'intérêt général. Le chapitre de bibliographie se subdivise en sections de bibliographie générale, groupant des paragraphes consacrés à la doctrine, à la législation et aux techniques, et en sections de bibliographie spéciale avec des rubriques propres à chaque pays.

Elle tente de couvrir, non seulement les secteurs réservés à la spécialité, mais aussi ceux des sciences dont l'application est requise dans la plupart des cas de conservation ou de restauration.

Un Comité international de rédaction assume la gouvernance générale de la revue. Il est appelé à définir sa politique d'ensemble, et, notamment, à choisir la matière de ses numéros. Un Comité de direction plus restreint en assure la gestion et le secrétariat.

Au surplus, les Comités nationaux désignent en leur sein un correspondant qui prend la responsabilité des contacts avec la revue, lui fait parvenir articles et références bibliographiques, lui communique les notes de chronique et assure la diffusion du périodique dans son pays.

La qualité des rapports que ces différentes instances entretiendront entre elles, la conscience du devoir hautement fructueux de leur mission et la sévérité du jugement qu'elles porteront sur le contenu de « Monumentum », seront le gage de ce que le vœu du Congrès de Venise et la résolution de l'assemblée générale de Cracovie n'auront pas été vains.

Raymond M. LEMAIRE,
Secrétaire général du Conseil International
des Monuments et des Sites.